



## 54<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Débat général

#### Intervention du Luxembourg

20 septembre 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne. Nous remercions l'Ambassadeur Akram et l'Ambassadeur Nkosi pour leurs présentations.

Madame la Directrice,

Le Luxembourg remercie le Haut-Commissariat pour les rapports qui alimentent notre échange d'aujourd'hui de même pour tout le travail de réflexion, d'accompagnement et de renforcement des capacités qu'il accomplit au quotidien. Vous ne documentez pas seulement le progrès normatif, vous nous avertissez également lorsqu'il y a des risques de régression.

Les Nations Unies ont été fondées sur la réalisation que l'exercice du pouvoir politique, militaire, économique, devait être strictement encadré par le droit international et par un consensus autour d'une dignité humaine non négociable. Les droits humains proclamés par la Déclaration Universelle, puis développés dans les Pactes et Conventions, sont le principe organisateur fondamental de toutes les sociétés humaines. Les droits humains sont une contrainte à l'exercice du pouvoir et à l'autoritarisme.

L'une des distinctions fondamentales entre démocraties et autocraties est que les premières ont la capacité d'autocorrection et encouragent à cette fin l'exercice des droits civils et politiques, alors que les dernières ne sauraient tolérer aucune contestation de leur emprise sur le pouvoir. L'apartheid basée sur le genre qu'ont instauré les Talibans contre les femmes et les filles en Afghanistan est une illustration d'un système totalitaire qui cherche à effacer tout progrès humain.

Ma délégation déplore aussi les efforts déployés au sein même de ce Conseil, dans les négociations informelles, pour revenir en arrière sur les acquis en matière de reconnaissance et de protection des droits humains des femmes et des filles, des personnes qui ont une orientation sexuelle ou une

identité ou expression de genre non-hétéronormatives, des migrants ou réfugiés, ou encore des populations autochtones ou rurales.

Nous nous sommes tous engagés de nous laisser guider par les « principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité, du dialogue et de la coopération constructifs ». Cela exige un jugement des initiatives sur base de leur mérite et de dépasser les clivages existants entre groupes géographiques et politiques. C'est l'une des raisons pourquoi le Luxembourg soutient l'initiative de la Bolivie et de la société civile pour créer une nouvelle procédure spéciale sur les droits des paysans et nous appelons tous les membres de ce Conseil à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention.

(383 mots – 2m30s)